







DEUX MAISONS Etude de M. BURDIN, successeur de M. Camaret, avoué à Paris, quai des Augustins, 11. — Vente par suite de saisie de mise à prix, le 27 août 1846, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, au Palais de Justice à Paris, local et issue de l'audience de la première chambre dudit Tribunal, une heure de relevée, en deux lots qui pourront être réunis.

14. — Adjudication le 27 août 1846, par suite de la mise à prix, en l'audience des criées du Tribunal de première instance, s'étant à Versailles, heure de midi, en deux lots qui pourront être réunis.

BOURGES (Cher). DOMAINE DE LA PERRIÈRE ET CHEPTELS Etude de M. MARTIN, avoué à Bourges, rue d'Auron, 23. — Vente sur licitation entre majeurs et mineurs, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bourges, le vendredi 28 août 1846, à deux heures de relevée.

Ladite propriété contient cent-trente-six hectares cinquante-trois ares cinquante-cinq centiares, savoir : 121 hectares 77 centiares en terres, en prés, en jardins, en champs, en vignes, en chènes, superficie des bâtiments et cour

INSTITUT MEDICAL. --- TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES DES ENFANTS

M. le Docteur Adet de Roseville vient de publier un petit volume qui, sous le titre de Conseils aux Mères de famille, renferme de remarquables renseignements sur quelques points importants de la pathologie du jeune âge.

dès leur début, et les autres légères en apparence, mais d'autant plus redoutables que la bénignité de leurs premiers symptômes, en laissant dans une sécurité fautive les personnes étrangères à l'art de guérir, leur en impose longtemps.

tant pour l'objet de sa plus chère affection ? — Tant de faits de cette nature sont présentés à mon observation, qu'ils m'ont suggéré la pensée du petit ouvrage que je publie aujourd'hui.

mède qu'une mère peut administrer avec la certitude de soulager son malade sans crainte de déparer les bornes dans lesquelles une sage prudence doit sans cesse la renfermer ; car j'ai eu le soin de toujours lui marquer le moment où elle doit absolument appeler l'homme de l'art à son aide.

Chez BESSAERT, éditeur, n. 8, rue des Beaux-Arts. 3 fr. 50 cent.

BIBLIOTHEQUE DU TOURISTE. LE REIN. Texte par ANDRÉ DELRIEU, trente-six Dessins gravés sur bois par CHEVIN. En vente chez tous les Libraires de France et de l'étranger.

Chez OLIVIER et C., édit.-libr., 21, place de la Madeleine. 3 fr. 50 cent. Volume in-8, compacte, renfermant la notice de deux forts volumes in-8 ; ouvrage joignant aux conditions nécessaires d'un bon guide, celles plus séduisantes qui constituent le livre de bibliothèque.

Maladies Secrètes. TRAITEMENT du Docteur CH. ALBERT. Médicin. la Faculté de Paris, maître en pharmacie, ex-pharmacien des hôpitaux, professeur de médecine et de botanique, honoré de médailles et récompenses nationales, etc., etc.

PATE EPILATOIRE PERFECTIONNEE. se entièrement le poil et le duvet sans altérer la peau. Cette Pâte est supérieure aux poudres, et ne laisse aucune racine.

AGENCE ROYALE DE PUBLICITE DE PARIS. ENTREPRISE SPECIALE D'ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DEPARTEMENTS ET DE L'ETRANGER. Rue Neuve-Vivienne, 53, à Paris.

AVIS AUX CABINETS DE LECTURE. Pour cause de départ à l'étranger, on céderait à 70 pour 100 de perte, (soit 2 fr. 25 le volume, au lieu de 7 fr. 50 cent.) Les Œuvres complètes de PAUL DE KOCK.

Bourse du 8 Août. 5 0/0 compl. 122 60, 122 60, 122 40, 122 40. Fin courant 122 50, 122 60, 122 45, 122 45.

AGENCE ROYALE DE PUBLICITE DE PARIS. ENTREPRISE SPECIALE D'ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DEPARTEMENTS ET DE L'ETRANGER. Rue Neuve-Vivienne, 53, à Paris.

VENTES MOBILIERES. Etude de M. DUNOYER, huissier à Bercy. A la Grande-Libourne, commune de Bercy, le dimanche 9 août 1846, à midi, Consistent en 6 coupons de bois de peuplier et 250 mètres de doubletins. Au complet (4889)

AGENCE ROYALE DE PUBLICITE DE PARIS. ENTREPRISE SPECIALE D'ANNONCES POUR TOUS LES JOURNAUX DE PARIS, DES DEPARTEMENTS ET DE L'ETRANGER. Rue Neuve-Vivienne, 53, à Paris.

TRIBUNAL DE COMMERCE. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugement du Tribunal de commerce de Paris, du 7 août 1846, qui déclare en faillite ouverte et en fixe provisoirement l'ouverture audit jour :

Bourse du 8 Août. 5 0/0 compl. 122 60, 122 60, 122 40, 122 40. Fin courant 122 50, 122 60, 122 45, 122 45.